

Motion adoptée par la commission exécutive du SNTRS-CGT le 21 mai 2015

La commission exécutive appelle le syndicat à continuer l'action sur l'emploi scientifique et son financement par une pétition lancée par l'intersyndicale, prélude à une action de plus grande envergure dès la rentrée.

Votes : 21 POUR, 5 Abstentions, 1 CONTRE.

Motion du SNTRS-CGT votée à la CE du jeudi 21 mai 2015 à l'unanimité

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT réunie le 21 mai 2015 exprime sa solidarité avec les plus de 300 militants et responsables syndicaux espagnols de l'union générale des travailleurs de Catalogne, des commissions ouvrières et des autres organisations syndicales qui encourent de lourdes peines financières et de prison pour avoir usé d'un droit des plus élémentaires : de faire grève et d'avoir participé à l'organisation de grèves. Dans tous les pays démocratiques, ce droit est garanti constitutionnellement : même si le prétexte légal de ces poursuites est l'article 315 alinéa 3 du code pénal, c'est un recul inacceptable.

Attachée au libre exercice des droits syndicaux et en particulier au droit de grève, la commission exécutive du SNTRS-CGT se prononce pour l'annulation des poursuites contre nos camarades espagnols et soutient leur revendication pour l'abrogation de cet article du code pénal de leur pays. Elle remet cette motion à l'ambassade d'Espagne à Paris, en lui demandant de la transmettre à son gouvernement.

Motion du SNTRS-CGT votée à la CE du jeudi 20 mai 2015 à l'unanimité

La Commission Exécutive du SNTRS-CGT réunie le 21 mai 2015 affirme son opposition au projet de loi Renseignement. Ce projet de loi consacre un dispositif liberticide, qui expose tous les citoyens à la surveillance des services de renseignement, quasiment sans contrôle et met en danger toutes les mobilisations sociales et politiques, tout en étant inefficace dans son objectif officiel de « lutte contre le terrorisme ». Il présente aussi un risque pour la liberté de recherche et de diffusion des résultats scientifiques. Face à ces menaces, des scientifiques experts du domaine, diffusent des argumentaires contre le projet de loi. Le SNTRS-CGT leur apporte son soutien dans leurs prises de position publiques.